

- IX -

Le projet d'ordre du jour est adopté.

La XI<sup>e</sup> session de la Commission Mixte Permanente en exécution de l'Accord Culturel Belgo-Canadien est déclarée ouverte.

Les Parties ont élaboré les programmes de travail pour les années 1988 - 1989, l'un entre la délégation de la Communauté française et la délégation canadienne, l'autre entre la délégation de la Communauté flamande et la délégation canadienne. tous deux en annexe.